

Nouveau directeur à Terre des hommes

MASSONGEX Grégory Rausis, actuel responsable de la communication et de la recherche de fonds à la fondation, succédera à Philippe Gex dès le 1^{er} mars.

PAR LISE-MARIE TERRETTAZ

Agé de 49 ans, originaire d'Orsières, où il vit, marié et père de trois enfants, Grégory Rausis est titulaire d'un brevet fédéral spécialisé en administration des affaires et d'un diplôme en communication digitale de l'Université de Genève, ainsi que de deux CFC dans le domaine paramédical et la vente (droguiste) et technique (technologue en produit chimique et pharmaceutique). «Ce parcours varié et atypique m'a amené à travailler dans des secteurs de vente ou de recherche et développement d'entreprises de tailles variées suisses et internationales», explique l'Orsérien. Depuis 2010, il est responsable de la communication et de la recherche de fonds à la fondation Terre des hommes Valais.

Dans la continuité

Le 1^{er} mars prochain, il prendra le relais de Philippe Gex qui dirige cette institution depuis septembre 2001 «avec dévouement et passion», annonce la fondation dans un communiqué. La transition «s'opère dans un esprit de continuité». En s'appuyant sur des équipes professionnelles, les bénévoles et les partenaires de la fondation, Grégory Rausis entend poursuivre «avec la même détermination» le travail mis en œuvre par son prédécesseur. Ce dernier s'est attaché à consolider la mission d'accueil et de soins pour les enfants malades à la Maison à Massongex, malgré notamment les difficultés de la période Covid et la fin d'une collaboration de soixante ans avec Terre des hommes Lausanne.

«Mon engagement profond et mon désir de guider la Maison avec bienveillance sont au cœur de mon action», relève le futur directeur. «J'aspire à créer un environnement sûr et accueillant pour les enfants, tout en apportant une vision stratégique et une énergie passionnée à l'institution et à sa mission hautement humaine.»

Depuis sa création en 1963, Terre des hommes Valais offre



Grégory Rausis et Philippe Gex devant la Maison de Terre des hommes Valais. TERRE DES HOMMES VALAIS

un soutien aux enfants dans le besoin. Trente à quarante enfants malades, principalement d'Afrique, transférés en

Suisse pour des soins médicaux, séjournent en permanence à Massongex. Entièrement financée par des dons, la

Maison ne reçoit pas de subventions. Son budget pour 2025 s'élève à 4,2 millions de francs.

Le recours d'Eloi Rossier admis

BAGNES Le Tribunal fédéral admet les recours de l'ex-président de la commune de Bagnes Eloi Rossier et de l'ex-secrétaire Frédéric Perraudin, condamnés pour faux dans les titres.

La justice valaisanne doit revoir sa copie sur un licenciement dans l'administration de la commune de Bagnes en 2016. Le Tribunal fédéral a admis les recours de l'ex-président de la commune Eloi Rossier et de l'ex-secrétaire Frédéric Perraudin, condamnés pour faux dans les titres dans une affaire liée à celle des constructions illicites à Verbier.

La Cour cantonale avait jugé la date et le motif du licenciement fallacieux.

La lettre de licenciement à l'encontre de Gabriel Luisier, lanceur d'alerte à l'origine de la procédure, ne peut pas être considérée comme un faux intellectuel et l'erreur n'était

pas évitable, indique le Tribunal fédéral dans deux arrêts publiés hier. L'affaire est donc renvoyée à l'autorité cantonale qui doit prendre une nouvelle décision.

«Qu'une étape dans la procédure»

Le Tribunal cantonal avait sanctionné l'année dernière l'ancien président de la commune d'une peine de 50 jours-amendes avec sursis et l'ex-secrétaire d'une peine de 30 jours-amendes avec sursis. Les deux hommes avaient été condamnés pour faux dans les titres après le licenciement en 2016 d'un employé, considéré comme le lanceur d'alerte de l'affaire dite des constructions illicites de Verbier.

Ce renvoi avait par la suite été motivé par une réorganisation interne de l'administration. La Cour cantonale avait jugé la date et le motif du licenciement fallacieux. Contacté hier, Maître Pitteloud, l'avocat d'Eloi Rossier, n'était pas en mesure de réagir à ce jugement. Le principal intéressé ne souhaite de son côté pas s'exprimer. Gabriel Luisier n'est quant à lui pas inquiet: «Il ne s'agit que d'une étape dans la procédure. Une nouvelle décision devra être prise. L'admission de leur recours ne leur donne pas raison.» **ATS ET CCH**

Fêtes à petits prix

10.12 - 16.12.2024

36%

1.15
au lieu de 1.80

Viande hachée de bœuf M-Classic Suisse, les 100 g, en libre-service

50%

10.50
au lieu de 21.-

Saumon sauvage Sockeye MSC sauvage, Pacifique Nord-Est, en emballage spécial, 280 g, (100 g = 3.75)

44%

7.85
au lieu de 14.10

Coca-Cola Classic ou Zero, 6 x 1,5 litre, (100 ml = 0.09)

30%

Tout l'assortiment de jouets p. ex. Lego Technic 42181 VTOL vaisseau spatial cargo LT81, la pièce, 69.95 au lieu de 99.95, valable du 12.12 au 15.12.2024

30%

1.95
au lieu de 2.80

Tomates en grappes Espagne, le kg, valable du 12.12 au 15.12.2024

20%

Tout l'assortiment Sélection

p. ex. crème glacée Pure Vanille Bourbon, surgelée, 450 ml, 5.80 au lieu de 7.30, (100 ml = 1.29)

31%

1.50
au lieu de 2.20

Le Gruyère salé AOP env. 250 g, les 100 g, produit emballé

Valable jeudi - dimanche

Les imbattables de fin de semaine!

40%

4.80
au lieu de 8.05

Chips Zweifel paprika ou nature, en emballage géant XXL, 380 g, (100 g = 1.26), valable du 12.12 au 15.12.2024

Jusqu'à épuisement du stock. Les articles M-Budget et ceux bénéficiant déjà d'une réduction sont exclus de toutes les offres.

MIGROS



Vos achats en quelques clics migros.ch

PUBLICITÉ